MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
pour me faciliter la vie !

Référence unique de mandat : .....
(réservé à habitat 76)

Coordonnées du titulaire du bail
(si différentes du titulaire du compte)

Nom / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
N°de portable : .....
Adresse mail : .....
N° de locataire : .....
N° d'intitulé de compte : .....
N° de contrat : .....

Coordonnées du titulaire du compte

Nom / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
N°de portable : .....
Adresse mail : .....
Compte bancaire : .....

- **IBAN** |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|
- **BIC** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez habitat 76 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions d'habitat 76.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Je souhaite que le prélèvement SEPA soit effectué le :
(un seul choix possible)

☐ **2** ☐ **5** ☐ **8** ☐ **10** ☐ **14**

Type de paiement :

☑ **récurrent** ☐ **ponctuel**

Le prélèvement sera mis en place dès réception pour tout dossier complet (formulaire rempli et signé, accompagné d'un relevé d'identité bancaire RIB – IBAN – BIC) parvenu avant le 20 du mois. Selon la date choisie ci-dessus, habitat 76 vous informera, au moyen de votre avis d'échéance, de chaque opération avec un délai de prévenance compris entre 3 jours (pour un prélèvement le 2) et 16 jours (pour un prélèvement le 14).

À retourner accompagné d'un RIB
à l'attention du service recouvrement

Votre créancier :
habitat 76
17, Rue de Malherbe -CS 72042
76 040 ROUEN CEDEX 1

Identifiant Créancier SEPA :
FR89ZZZ322873

À : ..... le : .....

Signature du titulaire
du compte à débiter

.....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

habitat 76
Office Public de l'Habitat du Département de la Seine-Maritime